

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRU.X
Série P
10 mars 2026

APERÇU DU FONDS
True Exposure Investments, Inc.

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître au sujet du Portefeuille de risque exogène TRU.X, série P (le « **Fonds** »). Vous pourrez trouver des renseignements plus détaillés dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir une copie, adressez-vous à votre représentant, communiquez avec True Exposure Investments, Inc. (« TRU.X ») au 1 844 844-8789 ou à l’adresse contact@truxinvestments.com, ou encore consultez le site truxinvestments.com.

Avant d’investir dans un fonds, quel qu’il soit, vous devez réfléchir à la façon dont celui-ci cadre avec vos autres placements de même qu’à votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds commun de placement alternatif. Il a la capacité d’investir dans des catégories d’actifs ou de retenir des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour les fonds communs de placement classiques. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ce Fonds des fonds communs de placement classiques, citons un recours accru aux instruments dérivés à des fins, ou non, de couverture, une capacité étendue de vendre des titres à découvert et la capacité d’emprunter de l’argent à des fins de placement. Si elles sont retenues, ces stratégies sont utilisées conformément à ce que prévoient les objectifs et les stratégies du Fonds et, selon les conditions du marché, elles pourraient accélérer le rythme auquel le Fonds perd de la valeur.

BREF APERÇU

CODE DU FONDS	TRU 103 (\$ CA) TRU 104 (\$ US)	GESTIONNAIRE DU FONDS	True Exposure Investments, Inc.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	8 mars 2023	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Inukshuk Capital Management Inc.
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 28 FÉVRIER 2026	42 596 712 \$	DISTRIBUTIONS	Revenu net et remboursement de capital, sur une base mensuelle; gains en capital, en décembre
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	s.o.	PLACEMENT MINIMAL	500 000 \$

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

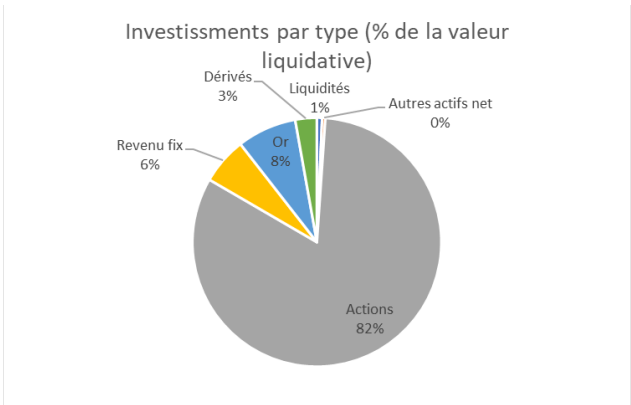
Le Fonds investit dans des positions acheteur et vendeur de fonds négociés en bourse (« FNB ») axés sur des secteurs, des facteurs et des marchés, de même que dans des FNB qui détiennent des lingots d’or, des titres du Trésor américain et des contrats à terme VIX, afin, dans un premier temps, de préserver le capital des investisseurs, puis de le faire croître au fil des chocs de niveau sociétal que connaît le marché. Le Fonds peut avoir recours à un effet de levier par l’emprunt d’espèces et des ventes à découvert pouvant atteindre jusqu’à 50 % de sa valeur liquidative ainsi qu’en investissant dans des produits dérivés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2026. Les placements du Fonds varieront.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS

	% de la valeur liquidative
CI Gold Bullion Fund	7.81%
bons du Trésor américain	6.13%
Walmart Inc.	5.63%
Costco Wholesale Corp	4.50%
NVIDIA Corp	4.49%
Apple Inc.	3.88%
The Procter and Gamble Co	3.43%
Alphabet Inc	3.08%
Microsoft Corp	2.88%
The Coca Cola Co	
Pourcentage total des dix principaux placements	45,06 %
Nombre total de placements	521

RÉPARTITION DES PLACEMENTS



APERÇU DU FONDS

Portefeuille de risque exogène TRU.X, parts de série P

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut baisser tout comme elle peut augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

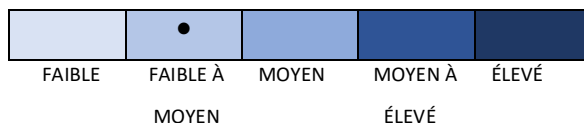
Une façon d'évaluer le risque consiste à déterminer dans quelle mesure le rendement d'un fonds évolue au fil du temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

De manière générale, les fonds qui montrent un niveau de volatilité plus élevé présentent des rendements qui changeront davantage au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ils offrent généralement des rendements plus faibles et risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

TRU.X estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est de **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme c'est le cas de la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section porte sur le rendement des parts de série P du Fonds depuis la date à laquelle cette série a été créée. Les rendements sont nets des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds. Puisqu'aucune part de série P du Fonds n'a été en circulation depuis sa création, aucune donnée de rendement n'est disponible pour ces parts.

RENDEMENTS

ANNUELS

Puisqu'aucune part de série P du Fonds n'est en circulation depuis sa création, aucune donnée de rendement n'est disponible pour ces parts.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Puisqu'aucune part de série P du Fonds n'est en circulation depuis sa création, aucune donnée de rendement n'est disponible pour ces parts.

RENDEMENTS

MOYENS

Puisqu'aucune part de série P du Fonds n'est en circulation depuis sa création, aucune donnée de rendement n'est disponible pour ces parts.

À QUI S'ADRESSE CE FONDS?

Aux investisseurs qui :

- sont à la retraite, ou approchent de l'âge de la retraite et souhaitent détenir des actions, mais qui ne peuvent pas facilement remplacer les pertes;
- sont des investisseurs prudents qui recherchent une exposition aux marchés américains et canadiens;
- peuvent connaître des perspectives d'emploi ou d'affaires incertaines, des dépenses d'urgence ou une mobilité limitée en période de crise exogène;
- sont des investisseurs institutionnels, y compris les fonds à prestations déterminées, les fonds de dotations, les fondations et d'autres entités qui doivent continuer à respecter leurs obligations de capitalisation pendant les périodes difficiles.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De manière générale, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

APERÇU DU FONDS

Portefeuille de risque exogène TRU.X, parts de série P

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série P du Fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent varier d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez ou vendez des parts de série P du Fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence puisqu'ils réduisent le rendement du Fonds. Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion des parts de série P du Fonds sont de 0,55 % par année. Puisqu'il n'y a aucune part de série P en circulation, ses frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore disponibles.

Information complémentaire sur les commissions de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée sur les parts de série P.

3. AUTRES FRAIS

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	Si vous vendez des parts du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat, une somme équivalente à 2 % de la valeur de ces parts vous sera réclamée.
Rémunération par honoraires	Vous pouvez acheter et détenir des parts dans un compte à services rémunérés auprès de la société de votre représentant ou par l'entremise de votre courtier exécutant. Si vous détenez vos parts dans un compte de rémunération à l'acte, il se peut que vous payiez des frais directement à la société de votre représentant ou à votre courtier exécutant.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de vous retirer d'une convention d'achat de titres de fonds communs de placement dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de l'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou, dans certains cas, de réclamer des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Communiquez avec TRU.X ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds ainsi que tout autre document d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

True Exposure Investments, Inc.
130 King Street West
Bureau 1900
Toronto (Ontario) M5X 1E3

Sans frais : 1 844 844-8789
Courriel : contact@truxinvestments.com
www.truxinvestments.com

Pour en apprendre plus sur les placements dans les fonds communs de placement, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, qui est disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.